L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 18 DECEMBRE 1843.

PAR HULLETT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT :
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES — Les annonces ordinaires, non comprises dans les articles ci-dessous, seront insérées au bas du journal moyennant 50 centimes par ligne pour la première insertion et 25 centimes par ligne pour chaque insertion subséquente. Tout changement constitue une nouvelle insertion. Les annonces de plus de DIX lignes ou moins ne seront reçues que pour un mois au moins.

ANNONCES pour l'année ou abonnées. — Les annonces et jugements judiciaires, ventes en détail, ventes par huissiers, ventes d'esclaves, ventes immobilières publiques, ventes de navires, bateaux et bateaux à vapeur, et les annonces de commerce seront payées comme annonces ordinaires.

Les annonces de commerce qui ne seront pas payées d'avance, ne seront pas insérées.

Les annonces du commerce de détail, ou de toute autre nature que par marché, ne seront pas insérées sans payement d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux actes ordinaires ne peut être réclamé que pour les actes judiciaires.

Les annonces des ventes de nègres et de bétail, les actes de vente et de location de propriétés, les actes de succession et d'affiches, les annonces de ventes de navires, bateaux et bateaux à vapeur, les actes judiciaires et les jugements judiciaires, les annonces de ventes de propriétés immobilières, etc. etc. doivent être payées à raison de deux fois le prix des annonces ordinaires.

Les annonces de nature à être insérées plusieurs fois, doivent être payées d'avance, ou garanties par un abonné.

AUCUNE ANNONCE de faillite ou de banqueroute ne sera publiée à moins que le prix d'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il ne soit couvert par une souscription.

LES THEATRES et autres entreprises ouvertes au public, annoncant leurs spectacles, ne seront admises à publier leurs affiches et annonces qu'à moitié prix.

Les annonces de ces entreprises ne sont pas publiées à moitié prix, mais doivent être payées en entier, si elles ne sont pas de nature politique, auquel cas elles doivent être payées d'avance.

Les annonces de nature politique, publiées dans le corps du journal, doivent être payées d'avance.

CABOTAGE.

POUR VICKSBURG, direct (Gulf, Rodney et Natchez — Le beau steamer à vapeur SULTANA, capitaine Horace Fette, partira en bon lest de la rue du Canal, demain dimanche, à 10 heures du matin.
16 dec. — L. V. HUBBARD & Co., 95 Tchoupitoulas.

PAQUEBOT POUR BATON ROUGE. — Le steamer HELEN, capitaine J. M. Urquhart, remplira à Cottondale, pour les passagers réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à huit heures, et en retour, partira de Baton Rouge tous les samedis matin à huit heures, et prendra de fret et des passagers à aussi bas prix que tous autres paquebots.
Le steamer HELEN appartient au capitaine J. M. Urquhart et assure les voyageurs du départ à heure et l'arrivée.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
16 dec. — 32

LE MISSOURI-MAIL, capt. Lillibridge, fera l'avant-dernier voyage à Donaldsonville dans trois jours, et ensuite seulement, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis à 10 heures A. M. et en retour partira de Donaldsonville tous les mercredis et samedis à 3 heures A. M.
Les passagers ayant éprouvé des difficultés à décharger et à prendre du fret par le mauvais temps, et à faire trois voyages par semaine, à plaisir, pour les convenance des passagers, changent les voyages de manière à n'avoir à marcher que pendant le jour.
Ayant des fréquents cris urgent par les habitants, de bateaux faisant des voyages circonstanciés, qui qu'on en puisse dire.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 dec. — BRADD & LANDRY.

POUR LA COTE DONALDSONVILLE et Lafourche. — Le beau steamer à passagers MEDIC, capitaine W. C. Wilson, partira au retour partira de Donaldsonville tous les mercredis matin à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 dec — 92 — LAFORGUE & SQUIRES, 28, Vieille Levée.

NOUVEL ARRANGEMENT
La malle des Etats-Unis, steamer J. BUTLER, pour Madisonville, Lewisburg et Mandeville, recevra du fret au bassin du nouveau canal. Il a une barge pour le relever. La barge a passagers partira du pont (bas) gare à 8 heures A. M. les lundi, mercredi et vendredi. Passage : DEUX DOLLARS. Le chemin sera les jours suivants à l'arrivée du bateau. Et arrangement avec Iberville jusqu'à nouvel ordre.
WILLIAMS, WHITMAN & Co. Agents,
30 nov 92 — 31, rue du Canal.

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES POINTS INTERMD.
DIAIRE
LE superbe bateau à vapeur, Steamer, CAPE, capitaine Jonathan Martin, ayant de l'espace pour tout, aussi, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour la partie ci-dessus indiquée, tous les samedis à heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jonathan vise ses passagers qui désireraient s'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, aussi que les négociants qui voudraient expédier des effets, de leur envoyer avant l'heure du départ.
Le capitaine Martin ne dépend pas de ses passagers, mais bien de ses affaires, pour ne pas se tromper.
Les annonces du commerce de détail, ou de toute autre nature que par marché, ne seront pas insérées sans payement d'avance.
Les annonces du commerce de détail, ou de toute autre nature que par marché, ne seront pas insérées sans payement d'avance.
Les annonces de ventes de navires, bateaux et bateaux à vapeur, et les actes judiciaires, doivent être payés d'avance, ou garantis par un abonné